



2022/005

8.1.1

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	20
Pouvoirs	6
Exprimés	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 13 janvier 2022, s'est réuni le **20 janvier 2022** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h25), M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Jacques PRIOUX, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUËT
Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ Mme Sonia RICHARD a été élue secrétaire de séance.

OBJET

PARTICIPATION DE LA
COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DES
ECOLES PRIVEES

Conformément à la convention du 5 mai 1983, modifiée par avenant le 25 octobre 2010, signée entre la mairie de Nozay et l'OGEC Sainte Marie, Jean-Noël THOMAZEAU, adjoint en charge des ressources et des moyens, invite le Conseil Municipal à fixer le montant de la participation qui sera versée à l'école privée Sainte Marie pour l'année 2022. Il rappelle, à cet égard, le coût par élève qui vient d'être établi pour l'école de la Pierre Bleue en 2021, d'une part en ce qui concerne les élèves scolarisés en classe de maternelle et ceux scolarisés en classe élémentaire. Il propose que la participation soit établie sur cette même base par élève fréquentant l'école privée de Nozay.

Pour précision, l'école Sainte Marie compte : 61 élèves de maternelle et 115 élèves en élémentaire de Nozay.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la convention du 5 mai 1983 modifiée par avenant du 25 octobre 2010 entre la mairie et l'OGEC Sainte Marie,

- ➔ **FIXE** le montant de la participation par élève et par an qui sera versée à l'organisme gestionnaire de l'école Sainte Marie de Nozay (OGEC) pour l'année civile 2022, sur présentation de la liste des enfants nozéens scolarisés à :
Maternelle : 1 193,59 € par an et par élève
Elémentaire : 506,14 € par an et par élève
- ➔ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget général de la commune de Nozay de 2022,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 24 janvier 2022

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



EVOLUTION DES CHARGES GLOBALES - ECOLE PUBLIQUE PIERRE BLEUE

Article	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
60611	Eau & assainissement	2 489,76 €	2 707,62 €	2 759,70 €	2 275,78 €	3 049,11 €
60612	Energie - électricité	14 564,92 €	15 596,50 €	17 146,46 €	13 157,93 €	15 631,21 €
60628	Autres fournitures non stockées	5 722,89 €	4 473,92 €	3 393,88 €	4 400,28 €	2 129,86 €
60631	Fournitures d'entretien	2 899,45 €	4 040,75 €	3 249,58 €	2 780,02 €	3 082,37 €
60632	Fournitures de petit équipement	89,24 €		369,56 €	0,00 €	227,95 €
60636	Vêtements de travail	61,87 €	29,87 €			
6067	Fournitures scolaires	13 737,37 €	13 875,05 €	13 903,50 €	13 742,11 €	13 974,52 €
6068	Autres matières & fournitures	230,25 €	240,97 €	78,35 €	64,23 €	132,80 €
6135	Locations mobilières	2 630,46 €	2 914,43 €	2 943,00 €	2 539,80 €	2 539,80 €
615221	Entretien de bâtiments	542,04 €	3 509,25 €	347,68 €	3 261,60 €	4 095,26 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 788,78 €	203,83 €	280,84 €	0,00 €	242,26 €
6156	Maintenance	6 425,14 €	7 209,76 €	6 801,18 €	8 418,39 €	7 011,78 €
616	Assurances	1 138,63 €	1 979,16 €	2 483,66 €	2 341,91 €	2 311,04 €
6188	Autres frais divers				18,00 €	
6251	Voyages et déplacements	7,84 €			19,75 €	
6262	Frais de télécommunications	1 898,01 €	1 420,59 €	3 179,12 €	2 595,49 €	2 604,20 €
6284	Redevance services rendus (redevance incitative)	1 448,80 €	1 728,33 €	1 770,00 €	308,00 €	339,50 €
12	Frais de personnel	189 403,74 €	160 205,93 €	161 029,23 €	157 062,78 €	137 787,76 €
TOTAL		245 079,18 €	220 135,96 €	219 735,74 €	212 986,07 €	195 159,42 €
	Nombre d'élèves au 01/01/année n-1	389	341	336	314	281
	Prix de revient d'un élève au global	630,02 €	645,56 €	653,98 €	678,30 €	694,52 €

Après analyse des coûts de fonctionnement et la distinction maternelle / élémentaire, il est proposé de déterminer les coûts comme suit :

ECOLE MATERNELLE 2021

Charges de bâtiments et de fournitures	15 446,22 €
Charges de personnel dont ATSEM et entretien	71 366,23 €
Personnel administratif et technique	5 093,66 €
TOTAL coût école maternelle	91 906,10 €
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	77
Coût par élève	1 193,59 €
<i>Rappel 2020 :</i>	<i>1 058,66 €</i>

ECOLE ELEMENTAIRE 2021

Charges de fonctionnement du service	41 925,45 €
Charges de personnel	47 832,98 €
Charges administratives et techniques	13 494,89 €
TOTAL coût école élémentaire	103 253,32 €
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	204
Coût par élève	506,14 €
<i>Rappel 2020 :</i>	<i>500,56 €</i>